

---

Séance du : 10 septembre 2018

n° 38/2018

**L'an deux mille dix-huit, le dix septembre à 18 heures.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 aout 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Colette CABROL, Isabelle COUTUREAU, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Jacques DANJOU, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Olivier GUERRA, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

**Avaient donné pouvoir :**

E.ESCRICH FONS à R.DUFOUR, S.MANIAGO à C.BATS.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 34

**Délégués suppléants :**

Mme Nelly CALMET.

Mrs Christian BATS, Roger DUFOUR, Albert MAMY.

**Excusés :**

Mmes Sophie ADROIT, Nicole DURY, Francette ROS-NONO.

Mrs François DEMANGEOT, Jacques DOUMERC, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Robert MASSICOT, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL.

**Objet : Avant-Projet Définitif portant sur l'extension / réhabilitation du siège  
administratif du PETR du Pays Lauragais**

---

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu la délibération 51/2017 du 11 septembre 2017, adoptant le programme des travaux d'extension, de réhabilitation et d'aménagement du siège administratif du PETR du Pays Lauragais situé à Montferrand et son enveloppe financière prévisionnelle,

Vu la délibération n°10/2018 du 12 février 2018, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'architecture l'ATELIER T situé à Revel (31) et à ses cotraitants, les bureaux d'études OPC WAVELET, SAI, GCIS.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical l'Etat d'avancement du projet d'extension /réhabilitation du siège administratif du PETR.

Il laisse la parole à M. Tisseyre, Architecte de l'Atelier T qui présente le visuel du projet au stade de l'Avant-Projet Définitif n°1.

Monsieur le Président précise que ce travail a fait l'objet d'échanges préalables avec différents partenaires institutionnels, dont les Architectes des Bâtiments de France. Il précise aussi que le Pôle de compétence Canal du Midi a bénéficié d'une présentation du projet, au stade esquisse ayant permis de faire évoluer le projet sur le plan architectural et paysager, tel que le résultat est présenté devant les membres du Comité syndical. Pour tenir compte des avis consultatifs des partenaires, le projet d'extension comprend notamment :

- une salle de réunion d'une capacité plus grande que celle du programme des travaux permettant de faire des réunions réglementairement adaptées au fonctionnement interne régulier, et non ponctuel (par exemple, les conférences des maires qui se tiennent 1 à 2 fois par an, continueront à être délocalisées) ;
- une toiture photovoltaïque, qui s'inscrit en cohérence avec le plan climat air énergie territorial en cours d'élaboration au PETR pour le compte de ses EPCI.
- une re végétalisation de la parcelle pour une meilleure inscription du bâtiment dans le site emblématique de Naurouze.

L'enveloppe financière associée à ce projet n'ayant pu faire l'objet des précisions attendues et notamment sur la finalité des panneaux photovoltaïques (revente ou autoconsommation), il est précisé que seul le visuel du projet fasse l'objet d'approbation du comité syndical pour permettre de poursuivre les démarches administratives en cours (dépôt du permis de construire...).

L'enveloppe budgétaire associée sera affinée pour respecter les principes d'aménagement proposés ci-dessus tout en s'adaptant au mieux aux masses financières déjà validées en comité syndical du 11 septembre 2017.

**Ayant entendu l'exposé du Président,**

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- D'approuver l'Avant-Projet Définitif n°1 tel que présenté,

**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la poursuite de ce dossier, dont la demande de permis de construire.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

**Fait à Avignonet-Lauragais, le 10 septembre 2018**

**Le Président**



**Georges MERIC**